

Les champs encadrés en rouge sont obligatoires

Identification du cédant (vendeur)

Personne physique

Nom :

Prénom :

Adresse de résidence principale (rue, ville, province, code postal) :

Adresse où peut être envoyé le compte (si elle est différente) :

Téléphone :

Courriel :

Organisme, personne morale, société, association, fiducie ou tout autre groupement de quelque nature que ce soit

Nom :

Numéro d’entreprise du Québec ou d’identification :

Téléphone :

Courriel :

Adresse du siège social ou du principal lieu d’affaires (rue, ville, province, code postal) :

Nom et prénom, fonction et coordonnées de chaque personne autorisée à agir au nom de l’entreprise :

Identification du cessionnaire (acheteur)

Personne physique

Nom :

Prénom :

Adresse de résidence principale (rue, ville, province, code postal) :

Adresse où peut être envoyé le compte (si elle est différente) :

Téléphone :

Courriel :

Organisme, personne morale, société, association, fiducie ou tout autre groupement de quelque nature que ce soit

Nom :

Numéro d’entreprise du Québec ou d’identification :

Téléphone :

Courriel :

Adresse du siège social ou du principal lieu d’affaires (rue, ville, province, code postal) :

Nom et prénom, fonction et coordonnées de chaque personne autorisée à agir au nom de l’entreprise :

Identification de la propriété

Adresse (rue, ville, province, code postal) :

Matricule :

Date du transfert :

Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l’acte inscrit au Registre foncier :

Autres mentions exigées en vertu de l’article 9 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières

a) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l’immeuble selon le cédant et le cessionnaire :

\$

b) Le montant constituant la base d’imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, et, le cas échéant, la portion de cette base qui est visée au 3^e alinéa de l’article 4 :

\$

c) Le montant du droit de mutation :

\$

d) Le cas échéant, la disposition de l’un ou l’autre des articles 17 à 20 en vertu de laquelle, selon le cessionnaire, celui-ci est exonéré du paiement du droit de mutation :

e) Toute autre mention prescrite par règlement :

Il n’y a pas à la fois transfert d’un immeuble corporel et de meubles au sens de l’article 1.0.1 de la loi. Au cas contraire, indiquez les mentions des paragraphes a) à e) ci-dessus à l’égard des meubles visés :

Certification et coordonnées

Je certifie que les renseignements inscrits sur le présent formulaire sont véridiques et je consens à ce que le formulaire et la copie de l’acte ci-joint soient transmis à l’évaluateur de la Ville de Senneterre.

Signature du cessionnaire

Date

Documents à fournir

L’avis de divulgation doit être accompagné d’une copie de l’acte notarié en minute ou d’une copie de l’acte sous seing privé constatant le transfert de l’immeuble. Les renseignements contenus dans l’avis seront transmis par la municipalité au ministère du Revenu.

Formulaire à retourner par la poste, courriel ou télécopieur :

Ville de Senneterre

Service administratif et trésorerie

551, 10^e Avenue

Senneterre (Québec) J0Y 2M0

Courriel : comptabilite@ville.senneterre.qc.ca

Télécopieur : 819 737-4215